



## NOTE aux ÉLÈVES et aux PARENTS



*A la demande de Madame la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les consignes suivantes doivent être impérativement respectées jusqu'à nouvel ordre :*

***Aucun élève ne doit stationner devant l'établissement scolaire (grilles et parvis) quelle que soit l'heure. »***

En conséquence :

- vous devez arriver en cours à l'heure, mais sans anticipation ;
- à la fin des cours, vous devez quitter les lieux immédiatement ;
- lors des récréations des lycéens, les sorties sont formellement déconseillées.

Les Conseillères Principales d'Éducation, le Conseiller Principal d'Éducation et, sous leur autorité, les Assistant(e)s d'Éducation veilleront à la stricte application de ces dispositions.

Mais la sécurité de tous est un enjeu commun engageant l'adhésion et la mobilisation de chacun(e) ; **je vous demande donc d'adopter, à titre personnel, une attitude responsable en respectant ces consignes** ; j'ai proposé aux délégués des élèves et aux délégués du Conseil de la Vie Lycéenne d'être des membres actifs de ce dispositif en rappelant à leurs camarades, en toutes circonstances et autant que de besoin, combien cette mesure de sécurité est primordiale.

J'invite également les **parents** à nous aider à appliquer rigoureusement ce principe de précaution et à convaincre leur fille ou leur fils de la nécessité absolue de respecter ces consignes.

